

Le Choix d'une maison de Retraite

Comme ils l'avaient fait en 2006, 2007 et 2012 les bénévoles de l'UFC-Que Choisir d'Orléans sont repartis cette année sur le terrain visiter 21 Maisons de Retraite dans le Loiret.



L'enquête

Du 25 janvier au 22 février 2014 les bénévoles de 118 associations locales de l'UFC-Que Choisir ont visité de façon anonyme 1 355 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes répartis sur 80 départements et ont ainsi pu apporter une appréciation précise sur chacun d'eux.

L'équipe des enquêteurs de l'UFC-Que Choisir d'Orléans a visité 21 maisons de retraite dans le département du Loiret. Nos visiteurs « mystère » ont pris contact avec les établissements dans le but de rechercher une place en maison de retraite pour un proche parent dont le degré de dépendance (GIR) n'était pas encore précisément déterminé.

Il fallait recueillir un maximum d'informations sur les établissements, se faire communiquer, si possible, les documents préalables à la demande d'admission : tarif des prestations, règlement intérieur, contrat type etc., obtenir une visite des locaux communs et voir si possible une chambre.

Les types d'établissement

Il existe plusieurs possibilités d'hébergement adaptées aux attentes et degrés de dépendance.

Foyers logements, Foyers ruraux, Résidences-services, Villages seniors, EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et USLD (Unité de Soins de Longue Durée) moins répandues. L'EHPAD « La Maion Fleurie à Pithiviers possède une unité USLD. Les 21 maisons de retraite visitées par nos enquêteurs sont des EHPAD ou certifiées EHPAD.

Qu'est-ce qu'un EHPAD ?

Ce sont des Maisons de Retraite médicalisées accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie et ayant besoin d'aide dans la plupart des actes quotidiens. Depuis la loi du 2 janvier 2012, tous les EHPAD doivent signer une convention avec les collectivités territoriales et les autorités de santé. Ils s'engagent à respecter un cahier des charges strict définissant leurs missions et les prestations garanties aux résidents. Un EHPAD peut être public (49% en France), associatif (29 %) ou géré par une entreprise privée (22%). Cette dernière est le plus souvent détenue par Korian, Médica, DomusVi, Orpea, ou indépendants.

Nos observations

Les prix dans les maisons visitées

- Moyenne : 2226 € (2606 € moyenne nationale)
- Moyenne dans les établissements publics : 1 722 €
- Moyenne dans les établissements privés y compris les établissements associatifs souvent un peu moins chers : 2 509 €
- Coût mensuel : 3 268 € pour le plus cher (privé) et 1 622 € pour le moins cher (privé également).

Certains établissements sont privés mais à « but non lucratif ». Dans notre liste, il s'agit de : Le Jardin des Sablons à Chécy, La Chapelle à La Chapelle-Saint-Mesmin, La Source à Orléans, Ma Maison (Les Petites sœurs des Pauvres) à Orléans, Les Ombres à Orléans, Raymond Poulin à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Remarque :

En plus du tarif mensuel, il faut souvent ajouter des prestations supplémentaires : location de téléviseur, abonnement au téléphone, entretien du linge personnel, sorties, frais de coiffeur, de pédicure etc. Il est recommandé de bien se faire préciser ces charges. *A savoir par exemple* : les protections contre l'incontinence ne doivent pas être facturées en plus. Elles sont comprises dans le tarif dépendance !

Délais d'attente. Ils sont plus longs dans le public (7 à 12 mois ou plus) sauf à Outarville (le fait d'être une commune rurale peut expliquer ce fait). Dans le privé, l'attente est le plus souvent de moins de 3 mois.

LES MAISONS DE RETRAITE VISITEES A ORLEANS ET ENVIRONS EN JANVIER ET FEVRIER 2014

Etablissements	Coût mensuel	Capacité d'accueil	Délai d'attente	Appréciation chambre	Appréciation locaux	Appréciation vie quotidienne	Appréciation accueil	Unité Alzheimer
EHPAD Lour Picou 48 avenue de Vendôme BEAUGENCY	1 640 €	74	de 7 à 12 mois	★★	■ ■	★★★	★★	oui
EHPAD Le Jardin des Sablons 16 rue de la Mérie CHECY	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	■	oui
EHPAD Villecante 1277 Rue Roger Ollivier DRY	1 793 €	188	de 3 à 6 mois	★★★	★★	★★	★★★	oui
Korian Reflet de Loire 4 rue Descartes LA CHAPELLE-ST-MESMIN	2 711 €	88	moins de 3 mois	★★	★★★	★★★	★★★	oui
EHPAD La Chapelle 4 avenue Rivière des Bois LA CHAPELLE-ST-MESMIN	2 143 €	60	de 3 à 6 mois	★★★	★★★	★★★	★★	oui
Résidence de la Mothe 1940 rue du Général de Gaulle OLIVET	1 752 €	90	plus de 12 mois	★★★	★★★	★★★	*	oui
Korian La Reine Blanche 643 rue de la Reine Blanche OLIVET	2 805 €	89	moins de 3 mois	★★★	★★★	★★★	★★★	non
EHPAD Pierre Pagot 21 rue Georges Pompidou ORLEANS	1 805 €	54	de 7 à 12 mois	★★★	★★★	★★★	★★	non
Résidence Sainte-Cécile 11 Place d'Armes ORLEANS	2 887 €	101	n.r.	★★★	★★★	★★★	★★★	oui
EHPAD La Source 3 avenue de Concyr ORLEANS	2 820 €	80	de 3 à 6 mois	★★★	★★★	★★★	*	oui
Résidence Le Doyné du Baron 61 rue du faubourg Madeleine ORLEANS	3 268 €	110	moins de 3 mois	★★★	★★★	★★★	★★★	oui

Etablissements	Coût mensuel	Capacité d'accueil	Délai d'attente	Appréciation chambre	Appréciation locaux	Appréciation vie quotidienne	Appréciation accueil	Unité Alzheimer
EHPAD Ma Maison 56 rue Bellebat ORLEANS	1 719 €	54	plus de 12 mois	★★	★★	★★★	★★	non
EHPAD Résidence Valois 1 place du Champ Rond ORLEANS	2 362 €	89	de 7 à 12 mois	★★★	★★★	★★★	★★	oui
EHPAD Les Ombrages 2 rue Winston Churchill ORLEANS	1 622 €	82	n.r.;	*	*	★★★	★★	non
EHPAD Pierre Mondine Avenue d'Arconville OUTARVILLE	1 591 €	80	moins de 3 mois	*	★★	★★	*	oui
EHPAD La Maison Fleurie 10 boulevard Beauvallet PITHIVIERS	1 760 €	136	de 7 à 12 mois	*	★★★	★★	■	oui
EHPAD des Pinelles 70 rue des Pinelles SAINT-DENIS-EN-VAL	1 713 €	80	plus de 12 mois	★★★	★★★	★★★	■	non
EHPAD Les Ecureuils Rue de la Corne de Cerf SAINT-JEAN-DE-BRAYE	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	■	non
EHPAD Raymond Poulin Rue du Vieux Bourg ST-JEAN-DE-LA-RUELLE	1 646 €	94	n.r.	*	★★★	★★★	★★	non
EHPAD Jardins d'Eleonore 140 rue du Clos de Champeaux SAINT-JEAN-LE-BLANC	2 688 €	71	n.r.	★★★	★★★	★★★	★★★	oui
EHPAD Lac de Saint-Privé 9 rue de Bel Air ST-PRYVE-SAINT-ESMIN	3 448 €	102	moins de 3 mois	★★★	★★★	★★★	★★★	oui

Très bon ★★★
Bon ★★
Moyen ★

Médiocre ■
Mauvais ■■
non renseigné : n. r

Les établissements non renseignés

Les enquêteurs ont été bien reçus dans la plupart des cas. Ils ont pu visiter les locaux communs, souvent les chambres et ont obtenu tous les documents préalables. Mais trois établissements ont purement et simplement refusé d'accueillir nos enquêteurs bénévoles. Motifs : la direction n'a pas voulu donner un quelconque renseignement sans une véritable inscription. Dommage, car comment se faire une idée pour une admission future ? Pouvoir visiter au préalable un établissement dans lequel on envisage de placer un parent, connaître les prix et les prestations, c'est le minimum que l'on puisse exiger.

Voici deux témoignages de nos enquêteurs :

« Je devais visiter la maison de retraite de Saint-Jean-de-Braye. La directrice m'a expliqué qu'il fallait d'abord savoir si la personne âgée était admissible. Tant que l'état de la personne n'était pas défini par des médecins (autrement dit connaître le GIR), elle n'avait pas le temps de faire visiter. Je n'ai donc pas pu me faire une idée sur cette maison de retraite ».

« Celle que je devais enquêter ne voulait pas me rencontrer avant remplissage du dossier et seulement si acceptation après passage en commission. De plus il fallait récupérer la demande de dossier et le rendre un jour particulier dans la semaine ». Cette unité n'a pas été retenue dans notre étude. Il s'agit de l'EHPAD Nazareth, 85 Rue du Faubourg Bannier à Orléans

Mais aussi des commentaires favorables

Ma Maison ou Les petites Sœurs des Pauvres à Orléans. « La visite a été sympathique, l'ambiance conviviale et de nombreuses activités proposées. Les tarifs sont attractifs mais restrictifs car réservés aux personnes à faibles revenus. La liste d'attente est importante ».

Résidence Valois à Orléans. « L'établissement est flambant neuf, le personnel très professionnel ; je la conseillerais volontiers à un proche. C'est bien mais il faut que la « pensionnaire » possède des revenus très confortables ».

Résidence du lac à Saint-Pryvé. « Bonne impression, l'ambiance est sympathique, l'animatrice dynamique, mais le tarif est très élevé. Places disponibles en séjour court, délai d'attente un peu plus long pour les séjours longue durée ».

Le Doyenné du Baron à Orléans. « Très bon accueil, le responsable a pris le temps de me faire visiter tous les étages et même plusieurs chambres. Nombreux équipements de loisirs (des téléviseurs à tous les étages). Un seul regret : les locaux sont plutôt vieillots ».

EHPAD Pierre Pagot à Orléans. « L'accueil du personnel est gai et chaleureux ce qui est beaucoup plus important que du marbre et des plantes dans un hall... La plupart des chambres ont soit un balcon, soit la vue sur des arbres. Il y a de nombreux espaces avec fauteuils. Un lieu de travail est dédié aux personnes ayant besoin d'une structure adaptée à Alzheimer ou autre pathologie particulière. Les ateliers distractions sont très divers. Et point important, pour une personne encore valide (et pour la famille) le tram est proche et le centre ville accessible .. »

Les aides financières

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est la principale mesure d'aide proposée aux personnes âgées dépendantes. Elle a pour objet le financement du maintien à domicile de la personne âgée aussi bien que celui des séjours en maison de retraite.

Conditions à remplir :

- Être âgé d'au moins 60 ans,
 - Avoir besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie (groupes GIR 1 à GIR 4 - voir encadré))
- L'attribution de l'APA n'est pas soumise à conditions de ressources.

Où s'adresser ?

Au Conseil général du Loiret 15, rue Eugène-Vignat
45010 Orléans Cedex 1 Tél. : 02 38 25 45 45

A un CLIC- Centre Local d'Information et de Coordination : voir en mairies. (Pour Orléans : CLIC Orléans Val de Loire CCAS
69 rue Bannier Orléans Tél. : 02 38 68 46 36).

Les GIR (Groupes Iso-Ressources)

(<http://www.maisons-de-retraite.fr>)

Ils vont de 1 à 6, du moins autonome au plus autonome.

⇒ Le GIR 1 : personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent la présence continue d'intervenants.

⇒ Le GIR 2 :

- personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées, et qui ont besoin d'une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ;

- les personnes dont les fonctions mentales sont gravement altérées mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer.

⇒ Le GIR 3 : personnes qui ont conservé leur autonomie mentale mais qui ont besoin d'être aidées tous les jours et plusieurs fois par jour pour accomplir les gestes de la vie courante (se lever, se coucher, s'habiller, aller aux toilettes...).

⇒ Le GIR 4 :

- personnes qui ont besoin d'aide pour se lever et se coucher mais peuvent ensuite se déplacer seules à l'intérieur du logement. Une assistance leur est parfois nécessaire pour l'habillage et la toilette ;

- personnes qui n'ont pas de difficultés à se déplacer mais ont besoin d'une aide pour les activités corporelles et pour les repas.

⇒ Le GIR 5 : personnes qui ont besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

⇒ Le GIR 6 : personnes ayant totalement conservé leur autonomie dans les actes de la vie courante.

Les personnes hébergées en EHPAD peuvent bénéficier d'autres aides sociales financées par le département, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ou encore l'Assurance Maladie. Contrairement à l'APA, ces aides sont soumises à conditions de ressources.

L'offre existante des Maisons de Retraite est variée mais dans l'urgence, il peut être difficile de s'y retrouver.

Un conseil : anticipez et renseignez-vous à l'avance pour ne pas être pris de court.

F.P.